

## **Respecter le droit international humanitaire (DIH), l'engagement éthique et juridique de protéger les personnes non impliquées dans le conflit armé.**



**Bogotá, 7 juin 2023.** Les organisations internationales de la société civile qui souscrivent à ce communiqué, signalent les récents actes de violence et les menaces dont ont été victimes divers territoires en Colombie, en particulier dans les départements de Chocó, Putumayo, Cauca, Arauca, la région du Magdalena Medio et le Catatumbo, entre autres, et rappellent aux acteurs armés que le devoir de protéger la vie est indéniable, que la population civile doit être exclue de la confrontation armée et que, comme l'exige le droit international humanitaire, il faut toujours veiller à la protéger et à la traiter avec humanité, sans distinction d'aucune sorte (article 3 des quatre traités de Genève)".

Nous rejetons l'augmentation de la violence, les assassinats des défenseur·se·s des droits humains, des signataires de l'accord de paix, des femmes, des paysans, des peuples autochtones, des Afro-descendant·e·s, des membres de la communauté LGBTQIA+. Selon les chiffres d'Indepaz, 72 personnes ont été assassinées et 42 massacres ont eu lieu en date du 5 juin.

Nous réitérons notre appel à maintenir la voie du dialogue comme stratégie légitime dans la recherche de la résolution des conflits, et nous saluons par conséquent l'engagement du gouvernement de Gustavo Petro et Francia Marquez à avancer dans la recherche d'une paix totale.

En ce sens, il est urgent d'avancer dans la mise en place de discussions territoriales, avec la participation de tous les secteurs et de toutes les populations, afin d'établir des engagements pour répondre à la situation d'urgence humanitaire dans les territoires les plus touchés et de contribuer de manière définitive à avancer dans la

réalisation de la paix comme un droit et un devoir de conformité obligatoire, tel qu'établi dans la Constitution politique de la Colombie.

Nous exhortons le gouvernement colombien à poursuivre la recherche de la paix et à prendre des mesures concrètes, avec des approches différenciées et basées sur le genre, pour protéger la vie au milieu de la recrudescence de la violence, à mettre en place des canaux d'information sur l'évolution des négociations, à consulter les communautés et les organisations territoriales et à prendre des mesures pour atténuer la crise humanitaire causée par la recrudescence de la guerre.

Un pays qui s'engage véritablement en faveur de la paix ne peut tolérer aucune forme de violence à l'encontre de ses citoyens. En tant qu'organisations internationales de la société civile, nous continuerons, dans le cadre de nos mandats, à travailler aux côtés des victimes, des femmes, des dirigeants, des communautés autochtones et afro-descendantes, des communautés rurales, des personnes en transition vers la vie civile et d'autres organisations de la société civile colombienne qui contribuent à la paix.

**Communauté internationale en alerte pour une Colombie en paix**